Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU JURA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 2 juillet 2015

Bilan des opérations de contrôle menées dans le secteur du transport public particulier de personnes du département du Jura

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) s'est exceptionnellement réuni ce lundi 29 juin à la préfecture du Jura, sous la coprésidence de Monsieur Jacques QUASTANA, préfet du Jura et de Madame Martine MALITCHENKO, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lons-Le-Saunier.

Il a mobilisé les services compétents en matière de lutte contre le travail illégal et de fraude afin de programmer des opérations de contrôle dans le secteur du transport public particulier de personnes du département.

Les contrôles menés le 30 juin et le 1er juillet avaient pour objectif de s'assurer de la bonne application de la loi du 1er octobre 2014 sur les taxis et les véhicules de transport avec chauffeur (VTC), ainsi que du respect des règles de concurrence et du code du travail dans les entreprises assurant le transport de personnes.

Ces opérations de contrôle ont permis de confirmer l'inexistence de l'activité Uber pop et de zone de maraude dans le département du Jura ainsi qu'une présence très modeste de VTC.

Il ne ressort pas non plus des contrôles opérés que des irrégularités graves ou manifestes aient été constatées.

PRÉFECTURE DU JURA - 8, rue de la préfecture - 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX -
☎ : 03 84 86 84 00 - ✉ :prefecture@jura.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »